



FACIL'iti

accessibilité numérique

déclaration

LE•VOYAGING by  **TUI**

Nom du service numérique : Tui

Date de l'audit : 14-04-2025

Réalisation de l'audit : Clément Cezac

Supervision de l'audit : Aloïs Patoor

Table des matières

[Déclaration d'accessibilité](#)

[État de conformité](#)

[Résultats des tests](#)

[Contenus non-accessibles](#)

[Établissement de cette déclaration d'accessibilité](#)

[Retour d'information et contact](#)

[Voies de recours](#)

Déclaration d'accessibilité

Tui s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027 [url];
- Actions réalisées en 2023-2025 [url];
- Plan d'actions 2025-2027 [url];

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à : Tui

État de conformité

Tui est non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1.2 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par FACIL'iti révèle que :

- 49.12 % des critères du RGAA version 4.1.2 sont respectés (Taux de conformité global)
- Le taux moyen de conformité du site s'élève à 59.77 %

Contenus non-accessibles

Non conformités

Les non-conformités majeures sont :

- L'invisibilité de la prise de focus lors de la navigation clavier ;
- Les critères de la thématique SCRIPTS, ici il s'agit surtout de la restitution des noms accessibles, états, rôles, de l'accessibilité et contrôle au clavier des éléments générés de cette façon, mais aussi de la restitution des changements de contexte et message dynamique ;
- Les liens doivent toujours avoir un intitulé ET que celui-ci soit explicite ;
- Plusieurs critères dans la thématique NAVIGATION ; ici il s'agit d'implanter des systèmes facilitant la navigation en mettant en place des techniques adaptés (mise en place d'un plan du site) ;
- Les formulaires, il s'agit de les associer à une étiquette et d'indiquer le caractère obligatoire lorsque c'est nécessaire ;
- Un certain nombre de couleurs dont le ratio de contraste texte/arrière-plan est insuffisant qu'il s'agit de corriger.

Déroghations

- Aucune dérogation

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

- [Éléments à préciser]

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 14-04-2025.

Technologies utilisées pour l'analyse de Tui

- HTML5
- CSS
- JavaScript

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA 4.1.2, avec les outils suivants :

- Le navigateur [Google Chrome](#) ;
- Le navigateur [Firefox](#) ;

Outils pour évaluer l'accessibilité

- L'extension de navigateur [ARC Toolkit](#) ;
- L'extension de navigateur [WAVE](#) ;
- L'extension de navigateur [Web Developer](#), développée par Chris Pederick ;
- L'extension de navigateur [HeadingsMap](#) ;

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

N°	Nom de la page	URL
1	ACCUEIL	https://www.levoyaging.fr/
2	PAGE FORMULAIRE	https://www.levoyaging.fr/nouveau-carnet-de-voyage/
3	MENTIONS LÉGALES	https://www.levoyaging.fr/mentions-legales/
4	AUTHENTIFICATION	https://www.levoyaging.fr/connexion/
5	RUBRIQUE	https://www.levoyaging.fr/meilleures-destinations-voyage/
6	SOUS RUBRIQUE	https://www.levoyaging.fr/destinations/afrique-du-sud/
7	ARTICLE	https://www.levoyaging.fr/article/formalites-et-documents-de-voyage/
8	RUBRIQUE (avec outil de filtrage)	https://www.levoyaging.fr/category/carnet-de-voyage/
9	ARTICLE	https://www.levoyaging.fr/carnet-de-voyage/mon-magnifique-voyage-a-orleans/

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable Tui pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message [url du formulaire en ligne]

- Contacter [Nom de l'entité responsable du service en ligne et coordonnées]

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits [<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>]
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
[\[https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues\]](https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

